

Analyse du système bancaire algérien : entre banques publiques et banques privées, Quelle place pour le financement de l'économie Algérienne ?

Algerian banking system analysis: Between private and public banks: which place for the financing of Algerian economy?

Soumeya BENABDALLAH

Doctorante à l'Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée

Received: 30/09/2019 ; Accepted: 23/10/2019

Résumé

Le présent article tente d'établir un état descriptif du fonctionnement du secteur bancaire algérien en vue d'analyser sa performance. Notre étude porte sur l'ensemble des banques Algériennes publiques et privées. Ce papier commence par un état des lieux du système bancaire en mesurant les principaux indicateurs financiers susceptibles de nous expliquer la performance des banques afin d'évaluer ensuite le niveau d'intermédiation bancaire pour conclure avec les principales critiques à l'encontre du secteur bancaire du pays. Nos résultats suggèrent qu'en dépit de la performance des banques privées, leur contribution à financer l'économie du pays est assez faible par rapport à leurs homologues publiques.

Mots-clés : système bancaire, performance financière, dépôts, crédits.

الملخص

يهدف هذه المقالة إلى تقديم لمحة وصفية حول سير القطاع المصرفي الجزائري لغرض تحليل دقة أدائه، بحيث تشمل هذه الدراسة مجمل البنوك العمومية الجزائرية والخاصة. تقوم هذه الورقة البحثية في مرحلة أولى باستعراض واقع القطاع المصرفي الجزائري عبر قياس أهم المؤشرات المالية التي بإمكانها توضيح دقة أداء البنوك وذلك لغرض تقييم مستوى الوساطة لمصرفية في مرحلة ثانية وهذا من أجل الكشف عن أهم معوقات المنظومة المصرفية الجزائرية. تبين النتائج المحصل عليها أنه على الرغم من دقة أداء البنوك الخاصة تبقى مساهمتها في تمويل الاقتصاد المحلي ضئيلة بالمقارنة مع نظيرتها العمومية.

الكلمات المفتاحية: النظام البنكي، الأداء المالي، الودائع، القروض.

Abstract

The present article consists in an attempt to establish a description of the functioning of the Algerian banking sector in order to analyze its performance. The study covers all private and public banks of Algeria. This paper starts with assessing the state of the Algerian banking sector by measuring the main financial indicators able to evaluate the performance of banks first, then to evaluate the level of banc intermediation before concluding with the main criticisms regarding the Algerian banking sector. Our findings suggest that despite their outstanding performance of private banks, their contribution in financing the national economy remains weak when compared to the role of the public banks.

Keywords: banking system, financial performance, deposit, loans.

I- Introduction

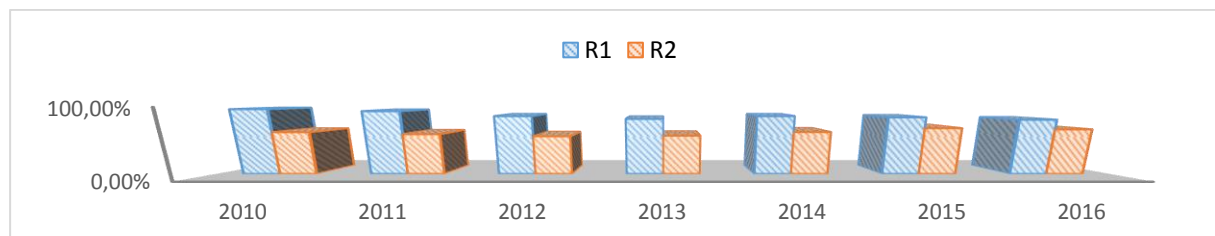
A l'instar des autres secteurs, le secteur bancaire Algérien a connu de vastes réformes depuis 1962 avec pour objectif principal l'adoption d'une politique monétaire assurant une meilleure intermédiation financière et une distribution des crédits suffisante afin de pouvoir subvenir aux besoins financiers de l'économie nationale. C'est dans ce contexte, que s'inscrit le présent papier qui tentera d'étudier, dans une première phase, le fonctionnement du secteur bancaire algérien dans sa globalité en mettant en exergue sa capacité à assurer le financement de l'économie nationale. En second lieu, nous essayerons de dresser un état comparatif entre les banques publiques et privées en se référant à l'ensemble des indicateurs de performance en mettant l'accent sur les critères fondamentaux de rentabilité et de risque.

II-Présentation du système bancaire algérien

Afin de mieux cerner l'évolution de l'activité des banques au courant de la période allant de 2010 à 2016, nous avons utilisé deux ratios dont le premier est le rapport entre le total actif et le produit intérieur brut hors hydrocarbure (PIBHH) quant au second ratio, il mesure le rapport entre le total actif et le PIB¹ :

$$R_1 = \frac{\text{Total actif}}{\text{PIBHH}} \quad R_2 = \frac{\text{Total actif}}{\text{PIB}}$$

Figure 1: Évolution des ratios d'activité bancaire 2010 à 2016



Source : élaboré par nos soins d'après les données de la Banque d'Algérie et du Ministère des Finances.

La prédominance de la finance indirecte est largement prouvée au vu de l'importance de ces deux ratios constatée chaque année, ce qui démontre que le système bancaire demeure le principal pourvoyeur de fonds de l'économie nationale en l'absence d'un marché financier totalement embryonnaire.

L'examen de l'histogramme ci-dessus affiche une légère baisse enregistrée par les deux ratios R_1 et R_2 entre 2010 et 2013 suivie d'une relative stabilité autour d'une valeur moyenne de 67,13% pour R_1 et de 81,96% pour R_2 . Toutefois, Cette baisse est due principalement à l'importance du PIB observé pendant cette période avant sa chute à partir de 2014.

II-1 Evolution du système bancaire

Le secteur bancaire Algérien est en évolution continue depuis l'adoption de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui a permis à un nombre important de banques et d'établissements financiers de voir le jour. En effet, en application des dispositions dudit texte, la Banque d'Algérie a autorisé, pour la première fois, les banques privées à exercer en Algérie à travers la détention d'un capital minimum de 500 millions de dinars algériens. Durant cette période, le secteur bancaire était principalement constitué de cinq (05) banques commerciales publiques, de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) et de la

¹Étant donné que le PIBHH est toujours inférieur au PIB, il va de soi que $R_1 > R_2$.

Banque algérienne de développement (BAD), ce n'est qu'en 1991, qu'une banque privée, en l'occurrence Al Baraka, a rejoint le paysage bancaire algérien.

- **Le taux de bancarisation**

Le taux de bancarisation représente le pourcentage de la population ayant accès au service bancaire. Il est mesuré par la formule suivante :

$$\text{Taux de bancarisation} = \frac{\text{Nombre de personne ayant un compte bancaire}}{\text{Nombre de personne total}}$$

Une population bancarisée à 70% signifie que les 30% restant n'ont pas accès au service bancaire. C'est donc une caractéristique qui traduit du développement d'un pays. Dans les pays du Maghreb, le Maroc affiche un taux de bancarisation de 70% en octobre 2016, suivi de la Tunisie avec un taux 47%, alors qu'en Algérie, il y a en moyenne 5,3 agences bancaires pour 100.000 habitants, un très faible taux.

Le rapport de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF) en 2015, nous communique le nombre de comptes bancaires ouverts par année comme suit :

Tableau 1 : Taux de bancarisation en Algérie

Année	2011	2012	2013
Nombre de comptes	11 372 355	11 258 963	11 737 408
Effectif de la population¹	36 376 646	37 078 280	37 812 781
Taux de bancarisation	31,2%	30,3%	31,0%

Source : élaboré par nos soins d'après les rapports annuels des banques.

Il ressort, qu'en moyenne, 70% de la population algérienne n'est pas bancarisée et ne dispose d'aucun accès aux services bancaires.

Par ailleurs, la densification du réseau bancaire est appréciée à travers le nombre d'agences bancaires réparti par zone géographique.

Tableau 2: Evolution de nombres d'agences des banques publiques

Années/Banque	BA	BEA	CPA	BDL	BNA	CNEP	BADR
1996	49	73	121	168	162	174	303
2006	49	79	125	152	170	187	287
2016	49	85	149	153	214	226	321

Source : élaboré par nos soins d'après les rapports annuels des banques.

A partir de ce tableau, nous constatons qu'il y a une évolution continue dans le nombre des agences bancaires pour l'ensemble des banques publiques au cours des deux décennies. Nous remarquons que les trois premières places sont occupées par la BADR, la première banque de réseau en Algérie avec 321 agences réparties sur tout le territoire national, suivie de la CNEP avec 226 agences et de la BNA d'Algérie avec 214 agences. La BEA ferme la marche avec uniquement 85 agences.

L'installation de banques, d'établissements financiers et de succursales de banques étrangères en Algérie est régie par l'ordonnance 03-11 modifiée et complétée, ainsi que par des règlements édictés par le Conseil de la monnaie et du crédit. Il s'agit du capital minimum auquel devraient souscrire ces institutions (vingt (20) milliards de DA pour les banques et 6,5 milliards de DA pour les établissements financiers. Les banques et établissements financiers doivent être constitués sous forme de société par actions (SPA) ou de succursales.

II-2 Acteurs du système bancaire

Le système bancaire algérien compte vingt (20) banques dont six publiques et dix (10) établissements financiers dont un établissement à vocation spécifique et cinq (05) bureaux de liaison. Ces institutions sont supervisées par la Banque d'Algérie dont le capital est entièrement souscrit par l'Etat. Cet organe est chargé, entre autres, de la supervision et du contrôle des opérations bancaires et de l'application des règlements du Conseil de la monnaie et du crédit. La Banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques et une centrale des impayés. Le

¹ Selon l'Office Nationale des Statistiques (ONS)

tissu bancaire s'articule comme le montre le tableau suivant autour de 1533 agences et est couvert à 75% par les banques publiques qui prédominent avec 1148 agences réparties sur toutes les wilayas contrairement aux banques privées dont la majorité est concentrée sur les grandes wilayas du nord, avec 25% de couverture du secteur bancaire soit avec 363 agences.

Tableau 3 : Nombre d'agences et effectif des banques privées et publiques en 2017

Banques Privées	Agences	Effectif	Banques Publiques	Agences	Effectif
SGA	90	1435	BADR	321	7000
BNP	71	1470			
AGB	63	930	CNEP	226	4700
BARAKA	30	426			
NATIXIS	28	925	BNA	214	5000
ABC	25	800			
TRUST	17	380	BDL	153	4327
AL SALAM	17	325			
FRANSABANK	11	223	CPA	149	4015
HOUSING	7	234			
HSBC	3	113	BEA	85	5000

Source : élaboré par nos soins d'après les rapports annuels des banques.

Certaines banques étrangères ont joué un rôle non négligeable dans la densification du réseau d'agences bancaires. Deux banques privées disposent d'un réseau supérieur à 70 agences : BNP Paribas avec 71 agences et Société Générale avec 91 agences. Par ailleurs, ces deux banques sont avec la Gulf Bank Algeria (63 agences) les seules banques privées à avoir développé une activité assez significative en matière le Retail-Banking (banques de détail). Contrairement aux autres banques qui s'orientent vers le segment corporate (Natixis Algérie (28 agences) et ABC (25 agences)). Quant aux établissements financiers, ils disposent de 88 agences.

Quant aux ressources humaines, le secteur bancaire algérien comptait en 2017, un effectif de 37.303 employés, toute qualification confondue, ci-dessus repris dans le tableau. Dont 80% de l'effectif est centré dans les banques publiques soit 30.042 employés. La BADR à elle seule recrute 7.000 employés suivie de la BNA et de la BEA avec 5.000 employés dans chacune. Le secteur privé emploie 7261 personnes soit 20% du personnel bancaire en Algérie, recruté principalement au sein de la Société Générale ; la BNP Paribas et la Gulf Bank Algeria.

II-3 Les principes du système bancaire algérien

En matière de réglementation prudentielle, le secteur bancaire s'inspire de l'instruction 74-94 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissement financiers, notamment, en matière de définition des fonds propres, des règles de provisionnement, des ratios prudentiels et du reporting, en référence aux recommandations du Comité de Bâle (Bâle I).

III-La performance financière du système bancaire algérien

La performance bancaire est approchée essentiellement selon plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs notamment, ceux qui sont mesurés par le biais des données portées sur les états comptables et financiers des banques (Ömür SÜER, 2002).

La performance pour une banque implique sa bonne santé financière en termes de rentabilité et de solvabilité et delà être capable d'honorer ses engagements.

- **La taille**

La taille d'une banque se mesure par son « total bilan » qui reflète l'intensité de son activité tant sur le plan de la sphère opérationnelle que financière. Le classement des banques selon ce critère est repris ci-dessous.

Tableau 4 : Classement des banques publiques selon le « total bilan » (en Milliards de Dinars).

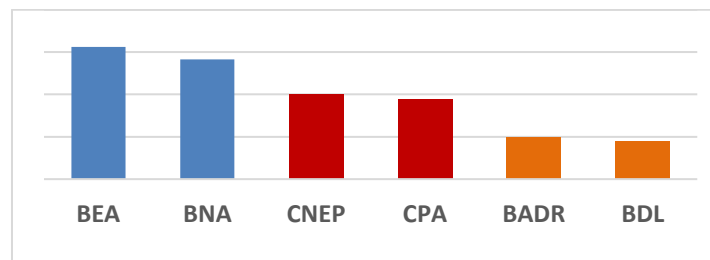
Années	BEA	BNA	CNEP	CPA	BADR	BDL
--------	-----	-----	------	-----	------	-----

2013	2 111	2 186	1 172	1 334	953	567
2014	2 207	2 621	1 256	1 512	1 130	706
2015	2 159	2 717	1 335	1 678	1 307	808
2016	2 135	2 843	1 468	1 707	1 218	847
2017	3 122	2 829	2 002	1 877	990	902

Source : élaboré par nos soins d'après Les rapports annuels des banques

Nous pouvons afficher clairement que la BEA et la BNA sont des banques de grande taille au vu de leur total bilan. Elles sont suivies par la CNEP et le CPA qui sont qualifiées de banques de moyenne taille alors que la BADR et la BDL sont des banques de petite taille.

Figure 2: Classement des banques publiques selon le total bilan



Les banques privées sont toutes de petite taille au regard de leurs « total bilan » qui demeure nettement en deçà de celui des banques publiques.

Tableau 5 : Classement des banques privées selon le « Total bilan » (en Milliards de Dinars).

TOT	2013	2014	2015	2016	2017
SGA	223	243	249	225	353
BNP	234	254	253	253	274
AGB	139	177	177	188	257
BARAKA	157	163	194	175	249
NATIXIS	107	139	131	135	160
ABC	51	54	63	71	92
AL SALAM	40	36	41	56	86
HOUSING	46	54	70	62	81
TRUST	41	45	49	49	65
HSBC	122	123	92	74	59
FRANSABANK	26	24	28	37	48

Source : élaboré par nos soins d'après les rapports et déclarations annuelles des banques.

Quatre (04) banques privées se dégagent du lot : SGA, BNP, AGB et Baraka en raison de la relative importance de leur « total bilan » comparés aux autres institutions.

L'analyse des bilans bancaires regroupés en grandes catégories nous a révélé la prédominance, pour les banques publiques, des « opérations avec la clientèle » cumulant, en moyenne, 61% du total bilan suivi de « caisse, BA, interbancaire » avec 19%. Ceci confirme la nature des banques publiques qui restent principalement des « banques de détail » ou « banques à réseau » dans l'exercice de leur activité.

Tableau 6: Classement des banques selon les opérations bancaires

Actifs	Banques					
	BADR	BDL	BEA	BNA	CPA	CNEP
Caisse, Banque centrale, Interbancaire	23%	13%	24%	20%	21%	12%
Opérations avec la clientèle	59%	78%	58%	57%	63%	49%
Opérations sur le marché	10%	7%	4%	17%	8%	12%

Immobilisations	2%	2%	1%	1%	1%	1%
Total bilan (en Milliards de dinars)	990	902	3122	2 828	1 877	2 002

Source : élaboré par nos soins d'après les rapports d'activité des banques pour 2017.

III-1 La solvabilité bancaire

Les banques étant le cœur de tout secteur financier, se doivent d'être d'une grande solidité financière, afin d'éviter toute éventuelle crise qui affectera la stabilité du système financier et, au-delà, de l'économie toute entière. Cette solidité financière est essentiellement mesurée par le montant des fonds propres qui garantit la solvabilité de l'institution financière en disposant de la capacité à faire face aux engagements de la banque.

Les banques sont au cœur du risque systémique compte tenu des prises de risques excessives qu'elles prennent dans l'exercice de leur activité. C'est pourquoi, on a posé les fondements d'une réglementation prudentielle en instaurant les exigences en termes normes de solvabilité. Le ratio de solvabilité est défini par le comité de Bâle comme étant le rapport entre les fonds propres réglementaires et le risque de crédit et le risque de marché et le risque opérationnel (ratio de Cooke)¹.

$$\text{Ratio de solvabilité (Bâle I)} = \frac{FPR}{APR} \leq 8\%$$

Les fonds propres réglementaire (FPR) sont données par :

$$FPR = \text{capital social} + \text{réserves} + \text{report à nouveau créditeur} + RIA^2 + \text{provisions pour risques bancaires généraux.}$$

L'actif pondéré pour le risque (APR) est repris comme suit :

$$APR = \sum_{i=1}^5 \alpha_i A_i$$

Avec :

Actif : A_i	Pondération : α_i
Crédit à la clientèle (escompte, compte débiteur)	100%
Les crédits hypothécaires	50%
Concours à des institutions installées à l'étranger	20%
Concours à des institutions installées en Algérie	5%
Créances sur l'état ou assimilés (OAT)	0%

Tableau 7 : Evolution du ratio de solvabilité globale (%)

Ratio de solvabilité globale	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	22,11	23,31	23	20,8	21,5	15,98	18,39	18,86	19,56

Source : élaboré par nos soins d'après Banque d'Algérie

D'après le tableau ci-dessus retraçant l'évolution de la solvabilité globale des banques exerçant en Algérie pour la période allant de 2009 à 2017, il apparaît que le ratio a dans un premier temps de 2009 à 2011 atteint sa valeur maximale à plus de 24% en raison notamment de la période de surliquidité financière que vivait les banques.

Le calcul des ratios de solvabilité affiche, en moyenne, 22% pour les banques publiques et 31% pour les banques privées. Est-ce une raison pour laquelle nous pouvons dire que les banques privées sont en moyenne plus solvables que les banques publiques ? La réponse par oui sera totalement précipitée. En effet, nous avons déjà montré que les FPR des banques publiques

¹ Instruction banque d'Algérie N°74-94 relative à

²Résultat en instance d'affectation diminué de la distribution de dividendes à prévoir.

dépassent largement ceux des banques privées. Ainsi, l'explication de l'écart réside dans les crédits à la clientèle des banques publiques qui dépassent de loin ceux des banques privées. Ces engagements pondérés à 100%, figurent au dénominateur du ratio, ce qui contribue largement à sa baisse.

A la fin 2017, le ratio de solvabilité du système bancaire décliné en banques publiques et privées est repris dans le tableau suivant :

Tableau 8: Ratio de solvabilité des banques publiques en Algérie en 2017 (En millions de Dinars)

Banques	Ratio de solvabilité	FPR	Crédits à la clientèle
BADR	11,09%	51 102,71	323625,05
BNA	14,02%	235 243,89	1 622 181,00
BEA	13,83%	256 269,98	1 825 633,76
CNEP	13,79%	120 439,03	797 811,19
BDL	13,65%	97 463,00	702 997,35
CPA	12,99%	156 354,04	1 173 674,19

Source : élaboré par nos soins d'après les rapports annuels des banques.

Les fonds propres des banques publiques algériennes couvrent amplement leur activité principale à savoir le financement de l'économie assuré à plus de 85%. Cette base de solvabilité mesurée par l'écart moyen entre les ratios des banques et le ratio cible (8%) servira à octroyer plus de crédit à l'économie. La BADR est la banque la moins solvable des banques publiques tandis que la BNA détient le ratio le plus élevé.

Tableau 9 : Ratio de solvabilité des banques privées en Algérie en 2017 (En millions de Dinars)

Banques	Ratio de solvabilité	FPR	Crédits à la clientèle
FRANSABANK	48,41%	12 630,11	25 988,03
ABC	39,37%	18 377,00	45 080,00
TRUST	38,06%	19 309,69	50 715,74
HOUSING	35,65%	19 012,10	-
AL SALAM	33,71%	15 381,43	45 454,48
HSBC	33,31%	20 465,79	-
NATIXIS	26,66%	20 651,07	76 698,00
SGA	18,99%	43 000,00	225 943,38
BARAKA	17,89%	24 546,00	136 553,37
BNP	15,07%	24 855,18	160 948,76
AGB	14,34%	22 487,52	153 825,30

Source : élaboré par nos soins d'après les rapports annuels des banques.

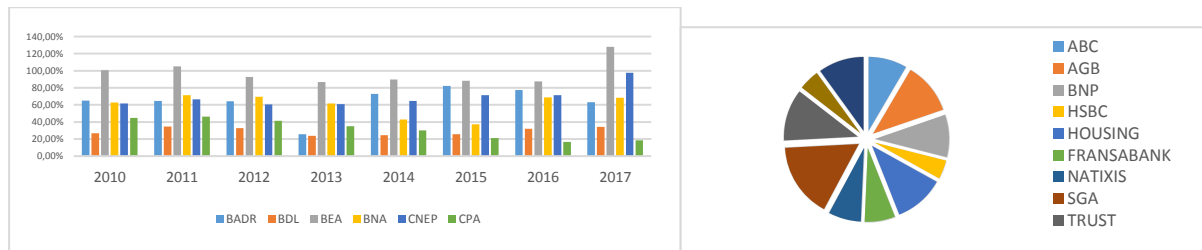
Toutefois, les banques privées affichent des ratios de solvabilité importants et ce, malgré de leur faible participation au financement.

III-2 La liquidité bancaire

En Algérie, la liquidité globale des banques telle que mesurée au moyen des deux indicateurs recommandés par le Fonds Monétaire International (actifs liquides / total des actifs ; actifs liquides / passifs à court terme) reste plus élevée dans les banques publiques que dans les banques privées¹. Et c'est à l'aide de ces ratios que nous avons pu mesurer la liquidité des banques en Algérie.

Figure 3: Ratio de liquidité globale des banques publiques Figure 4: Liquidité des banques privées

¹ Rapport sur la stabilité financière de la Banque d'Algérie en 2016.



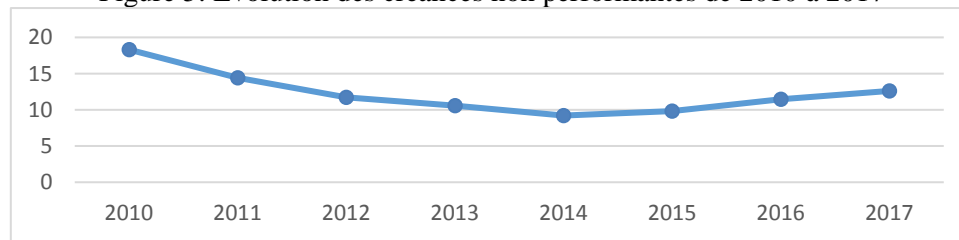
Source: élaboré par nos soins d'après les déclarations annuelles des banques

L'ensemble des banques publiques disposent d'un niveau de liquidité, en termes de ressources longues, appréciable qui leur permet d'assurer le financement de l'investissement considéré comme un emploi long. La BEA se place en première position quant à sa liquidité. Quant à la liquidité globale mesurée par le rapport entre les actifs courants et le total bilan, les résultats confirment le surplus de liquidité dans le secteur bancaire algérien notamment pour les banques publiques tels que le montre l'évolution du ratio au cours des huit (08) dernières années.

• Créances non performantes

L'évolution des créances non performantes qu'au cours de la période allant de 2009 à 2014, les créances non performantes ont suivi une tendance baissière expliquée principalement par le rachat des dites créances sur les entreprises publiques par le Trésor Public¹. D'ailleurs, le niveau des créances non performantes par rapport au total des créances (crédits distribués et autres créances entrant dans le calcul de ce ratio) est en hausse à raison de 11.9% en 2016 contre 9.8% en 2015.

Figure 5: Evolution des créances non performantes de 2010 à 2017



Source : élaboré par nos soins d'après les données de la Banque mondiale

III-3 De la rentabilité bancaire

Avec le calcul de ratios, la notion de rentabilité prend toute sa signification puisqu'il va s'agir de comparer des résultats à des moyens.

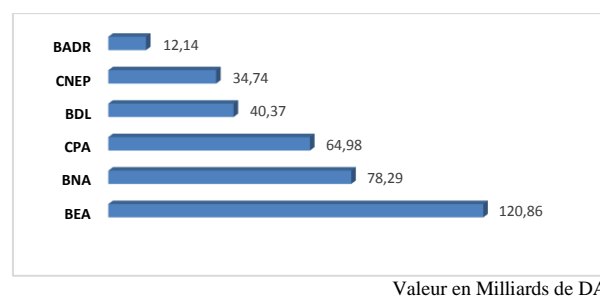
a- Le Produit Net Bancaire

Assimilable au chiffre d'affaires, le produit net bancaire (PnB) correspond à la valeur ajoutée créée par l'établissement de crédit et il a vocation à financer les frais généraux et les risques. Son montant et son évolution sont à considérer avec attention en tant que solde clé de la décomposition du résultat. Le PnB est mesuré selon la formule suivante :

$$PnB = (Intérêts + Commissions)_{Perçus} - (Intérêts + Commissions)_{Payés}$$

Le classement des banques publiques selon le PnB est donné sur le graphique suivant :

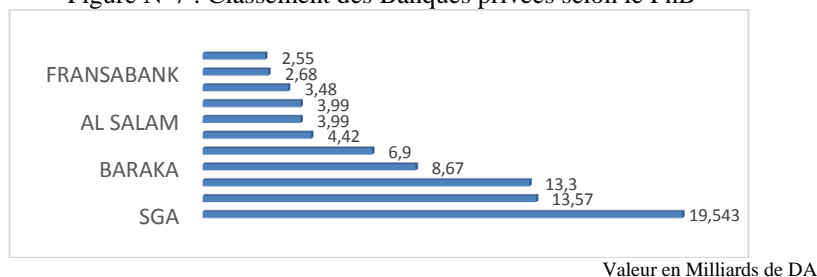
Figure N°6 : Classement des Banques publiques selon le PnB



¹Rapport de la Banque d'Algérie 2017.

Quant aux banques privées, le classement est repris sur le graphique suivant :

Figure N°7 : Classement des Banques privées selon le PnB



La décomposition du PnB servira à nous renseigner sur sa destination pour le financement des charges d'exploitation au titre de l'exercice 2016 décliné entre banques publiques et privées :

Tableau 10: Répartition du PnB (En millions de Dinars)

Indicateurs	2016	
	Banque publique	Banque privée
Charges générales d'exploitation	21.29%	36.49%
Dotations aux amortissements et provisions	41.04%	22.90%
Impôts sur le bénéfice des sociétés	7.04%	8.74%
Marge de profit	30.63%	31.87%
PnB	100.00%	100.00%

Source : Rapport d'activité de la Banque d'Algérie

Il apparaît clairement que l'essentiel du PnB pour les banques publiques est destiné au financement des dotations aux amortissements et aux provisions (41%) alors que pour les banques privées c'est les charges d'exploitation qui sont en pole position avec (36,5%). Cette part importante notamment chez les banques publiques s'explique par le taux de créances non performantes qui en proportion élevée.

b. La rentabilité d'exploitation

Le coefficient d'exploitation indique la part de PnB absorbée par les frais généraux :

$$Coex = \frac{\text{Frais généraux}}{\text{PnB}}$$

C'est un ratio très significatif de la rigueur de la gestion dans une banque. Il est toujours calculé dans une optique comparative. Ce ratio s'élève à 62,3% pour les banques publiques et 59,39% pour les banques privées. Un ratio particulièrement élevé (> 65%) s'interprète soit comme des frais généraux excessifs compte tenu du volume d'opérations réalisés, d'où une mauvaise productivité ; soit comme la conséquence d'une contraction du PnB, à moyens inchangés. La rentabilité économique est mesurée par deux indicateurs principaux, il s'agit du ratio de rendement des fonds propres et du ratio du rendement des actifs.

c. Le rendement des actifs (Return on assets)

Cet indicateur de rentabilité (ROA) est mesuré par le rapport du résultat net au total du bilan. Ce ratio indique le rendement net de l'ensemble des actifs constitués par la banque et on peut écrire :

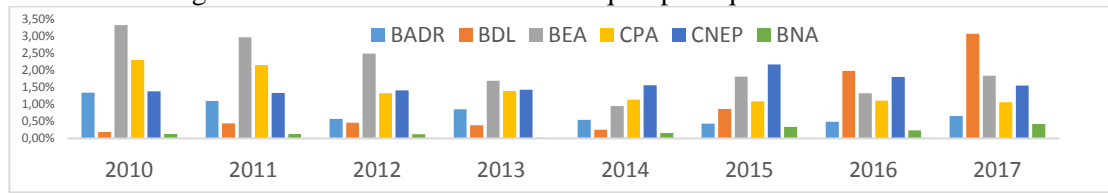
$$ROA = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Total Bilan}} = \frac{\text{Résultat net}}{\text{PnB}} \times \frac{\text{PnB}}{\text{Total Bilan}} ; ROA = \text{Marge bénéficiaire} \times \text{otation des actifs}$$

Mais son interprétation doit être prudente car :

- Le ROA est très influencé par la politique de provisionnement des crédits puisque le résultat net incorpore le coût du risque et que les actifs figurent nets de provisions dans le bilan bancaire ;
- Les actifs sont tous enregistrés sur un même plan alors qu'ils ne sont pas homogènes en termes de risque ;
- Les activités de hors bilan ne sont pas prises en compte.

Toutefois, le ROA reste le ratio le plus utilisé pour évaluer les performances d'une banque. L'évolution de cet indicateur au cours des huit dernières années de 2010 à 2017 est reprise dans les deux figures ci-dessous comme suit :

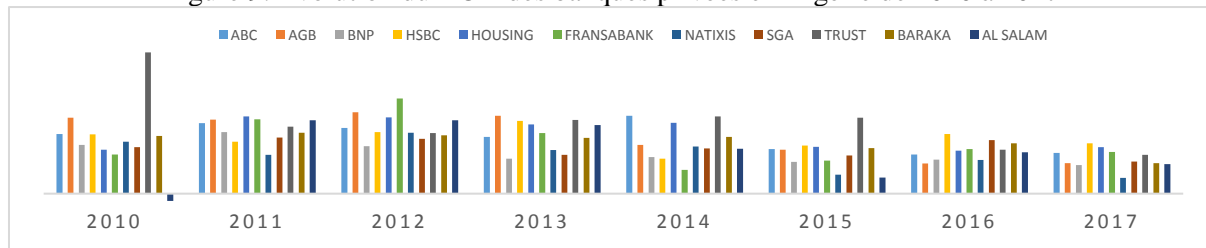
Figure 8: Evolution du ROA des banques publiques de 2010 à 2017



Source : élaboré par nos soins d'après les déclarations annuelles des banques

La BEA occupait la première place jusqu'en 2014 où la rentabilité a connu son niveau le plus bas et ce pour l'ensemble des banques publiques à l'exception de la CNEP qui enregistre un rendement relativement stable de ces actifs composés à 85% des crédits immobiliers. En 2017, la BDL a enregistré le meilleur ROA et ce, suite à une hausse affichée par le résultat net due à la stratégie de reprise sur les provisions constatées au titre du risque de crédit. Malgré son important « total bilan », la BNA affiche le ROA le plus faible en raison de la faible rentabilité d'exploitation. La baisse du résultat net, pour cette banque, est expliquée par l'importance des créances compromises et une stratégie intensive de provisionnement.

Figure 9: Evolution du ROA des banques privées en Algérie de 2010 à 2017



Source : élaboré par nos soins d'après les déclarations annuelles des banques

Les banques privées affichent un ROA en baisse d'année en année pour atteindre son niveau le plus faible durant 2017.

d. Le rendement des fonds propres (ROE¹)

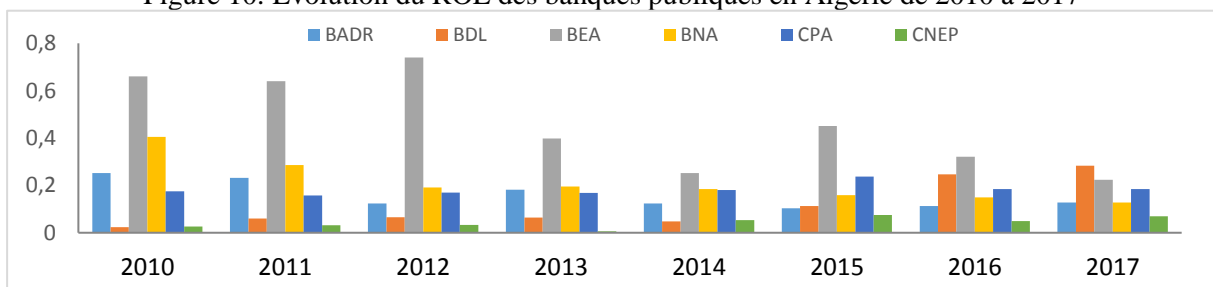
Cet indicateur correspond à la rentabilité financière attendue par les actionnaires sur leur investissement de capitaux dans les actions d'une banque. Le calcul du ROE est donné par :

$$ROE = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Fonds propres}} ; \quad ROE = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Total bilan}} \times \frac{\text{Total bilan}}{\text{Fonds propres}}$$

$$= ROA \times \text{Lever des Fonds propres}$$

Pour les banques publiques, ce ratio qui a considérablement diminué depuis 2010 notamment suite à la promulgation de l'ordonnance n°10-03². En 2017, le ROE a enregistré son plus faible niveau, pour l'ensemble des banques publiques à l'exception de la BDL qui a affiché une progression soutenue de ce ratio (28.31%) due à la politique de reprise sur provisions pour risque de crédit.

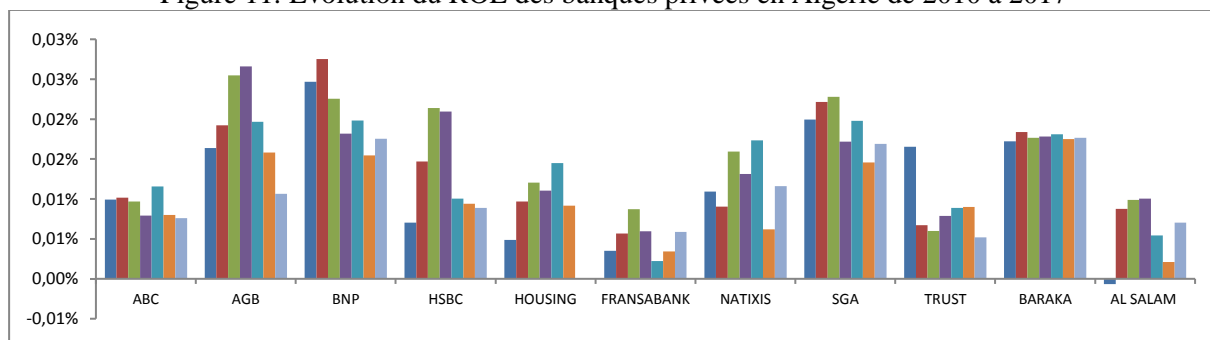
Figure 10: Evolution du ROE des banques publiques en Algérie de 2010 à 2017



¹Return On Equity

² En incitant les banques à accroître les provisions afin de faire face au risque, d'où un accroissement plus important des fonds propres moyens par rapport à l'accroissement des résultats

Figure 11: Evolution du ROE des banques privées en Algérie de 2010 à 2017



Source : élaboré par nos soins d'après les déclarations annuelles des banques

La rentabilité financière dégagée par les banques publiques est supérieure à celle des banques privées, ce qui s'explique par la différence des niveaux de fonds propres des deux groupes de banques. Quant aux banques privées, la première place revient à AGB Bank avec un ROE de 16,18% suivie de la BNP Paris- Bas avec 14,70% et de la Société Générale avec 14,46%.

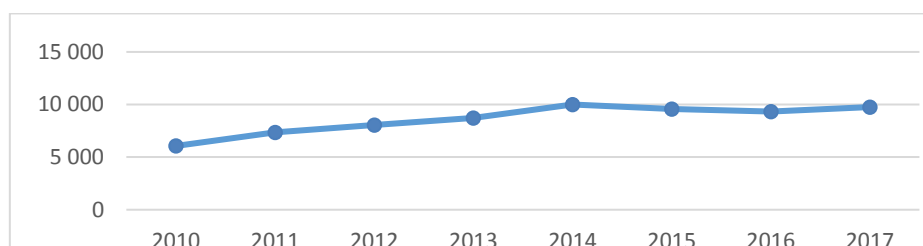
En termes de résultat net et du total bilan, la Banque Extérieure d'Algérie occupe la première place eu égard de sa clientèle constituée principalement de grandes entreprises exerçant dans le secteur de l'énergie en l'occurrence SONATRACH et SONALGAZ dont le montant des dépôts excède tout autre banque et en termes de crédits que la BEA assure à cette clientèle.

IV- Principales critiques du secteur bancaire algérien

IV-1 Collecte de dépôts

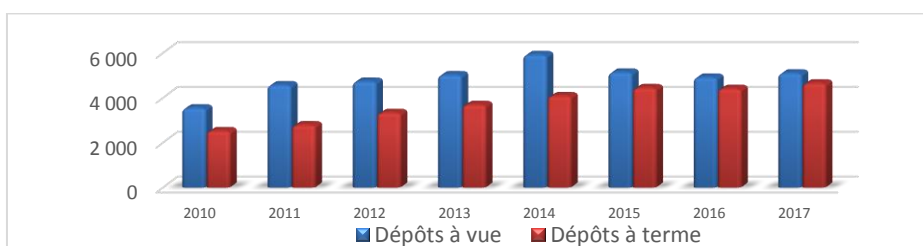
Les dépôts constitués principalement de dépôts collectés auprès du secteur public ; des dépôts collectés auprès des entreprises privées ; des ménages et associations, avaient une tendance haussière jusqu'en 2014, dans la mesure où ils sont passés de 1 891 milliards en 2001 à plus de 10 000 milliards de dinars atteignant leur pic en 2014. Cette situation de surliquidité des banques a créé une certaine confiance notamment chez les banques publiques qui ne mènent plus d'action agressive pour attirer l'épargne et encourager de nouveaux dépôts surtout avec des taux d'intérêts assez bas. L'évolution des dépôts à vue et à terme est reprise dans le graphique ci-après.

Figure 12: Evolution des dépôts collectés de 2010 à 2017 (en milliards de dinars)



Source : élaboré par nos soins d'après les données de la Banque d'Algérie

Figure 13: Evolution des dépôts par maturité de 2010 à 2017 (en milliards de dinars)



Source : élaboré par nos soins d'après les données de la Banque d'Algérie

L'analyse des dépôts selon la nature, montre que les dépôts collectés par le secteur bancaire algérien sont à plus de 53% constitués de dépôts non rémunérés (à vue), qui ont suivi une progression accélérée jusqu'en 2014 atteignant les 5 918 milliards de dinars, pour repartir à la hausse dès 2017 soit une hausse de 20,5 % (contre une baisse de 4,1 % en 2016) et représentent 48,9 % de l'ensemble des dépôts collectés par les banques contre 45,8 % en 2016. S'agissant des dépôts à terme, ces derniers tout comme les dépôts à vue, ont connu une progression en 2017, de sorte que leurs encours s'est accru de 6.8% au cours de la même année. Cette constitution prédominée par les dépôts non rémunérés et ce depuis 2006, reflète une image sur le fonctionnement du système bancaire et nous renseigne sur le financement des investissements en Algérie. De sorte qu'on favorise les investissements n'exigeant que peu d'immobilisations et de capitaux donc peu rentables et du favoritisme de la liquidité ce qui montre la fragilité des ressources collectées en Algérie, la faible offre de produits bancaires variés à l'instar de portefeuilles de valeurs mobilières qui peinent à voir le jour, la non attractivité de l'épargne à long terme, donnant ainsi au large public un signal de méfiance et une assurance incertaine à l'égard de leurs épargne.

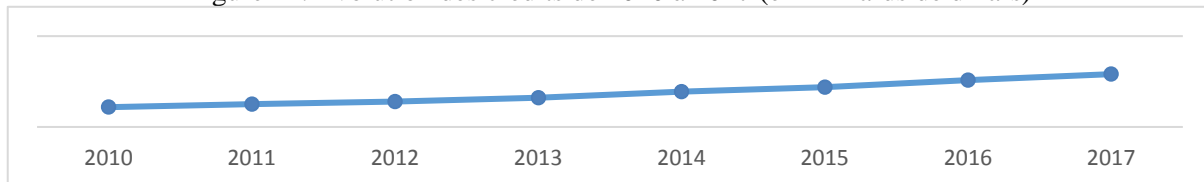
La faiblesse des dépôts collectés est due principalement

- au faible taux de bancarisation en Algérie (estimée à 31%) et l'absence de banque de proximité ;
- Une insuffisance manifeste des produits et services bancaires offerts à la clientèle ;
- au facteur socio culturel selon lequel les dépôts rémunérés sont interdits par la charia.

IV-2 Distribution de crédits

En matière d'allocation des ressources par les banques, la distribution des crédits à l'économie est en hausse. En effet, Le total des crédits, déduction faite des rachats de créances par le Trésor, s'établit à 8 877,9 milliards de dinars contre 7907,8 en 2016, soit un accroissement de 12,3 %, mettant fin ainsi au ralentissement de leur rythme d'expansion observé en 2015 et 2016 (26,2 % en 2014 ; 11,9 % en 2015 ; 8,7 % en 2016).

Figure 14: Evolution des crédits de 2010 à 2017 (en milliards de dinars)



Source : élaboré par nos soins d'après les données publiées par la Banque d'Algérie

En l'absence de marchés financiers développés, les crédits directs prédominent avec 95,8 % de l'encours des crédits distribués au secteur public (95,5 % en 2015). Par ailleurs, l'évolution ci-dessus montre d'une part, que l'ensemble des crédits accordés au secteur public notamment en matière de financement des projets d'investissements nationaux sont assurés exclusivement par les banques publiques. D'autre part, la part des crédits octroyés par les banques publiques au secteur privé demeure très importante à 74,45% en 2017 contre 75,39% en 2016 et 74,92% en 2015.

Tableau 11: Evolution des crédits de 2013 à 2017 (en milliards de dinars)

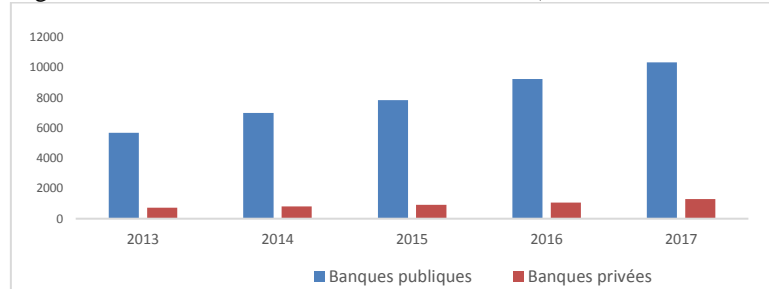
Années	2013	2014	2015	2016	2017
Crédits accordés par les banques publiques	5687,7	6997,2	7831,8	9227,1	10325,2
Crédits accordés par les banques privées	720	811,2	923	1068,6	1304,95

Source : élaboré par nos soins d'après les données publiées par la Banque d'Algérie

La distribution des crédits par les deux groupes de banques publiques et privées, montre que l'activité d'allocation de ressources est en progression continue et qu'elle est prédominée notamment pour le financement de l'économie, par les banques publiques avec 86,78% en 2017 de crédits octroyés par les banques publiques contre 13,22% pour les banques privées, ces

derniers connaissent un rythme de croissance substantiellement faible par rapport aux crédits accordés par les banques publiques.

Figure 15: Evolution des crédits de 2013 à 2017 (en milliards de dinars)

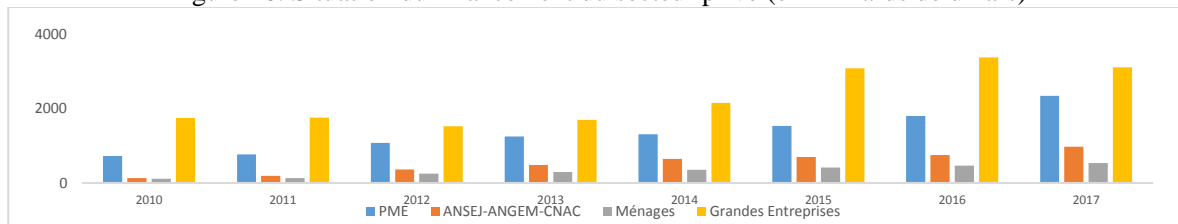


Source : élaboré par nos soins d'après les données publiées par la Banque d'Algérie

La prédominance des banques publiques sur le marché de crédit s'explique d'abord par l'importance de la collecte d'épargne à travers le volume de dépôt et aussi par l'implantation de leur réseau sur le territoire national couvrant 77% du réseau bancaire algérien.

Par ailleurs, la part minime des banques privées sur le marché de crédit en Algérie s'explique par la différence considérable entre le niveau des fonds propres des deux groupes de banques publiques (comme le montre le graphique ci-dessous) résultant notamment de la propriété exclusive des banques publiques par l'Etat. D'autre part la répartition des crédits au sein des deux groupes justifie également la part importante des banques publiques dans la mesure où plus de 968 milliards a été octroyés aux dispositifs d'aide à l'emploi (ANSEJ-CNAC- ANGEM) soit une part de 13% de l'ensemble des crédits octroyés à l'économie par les banques publiques en 2017 (ci-dessous repris).

Figure 16: Situation du financement du secteur privé (en milliards de dinars)



Source : élaboré par nos soins d'après les données du Ministère des Finances-DGT

Les PME¹ ne bénéficient que de 25% des crédits accordés, soit 744 milliards de dinars. Ce qui est très peu comparativement aux grandes firmes dont le chiffre d'affaires annuel dépasse les 30 millions de dinars, de sorte que les crédits octroyés par les banques publiques à ce type de firmes dépassent les 3 000 milliards de dinars.

S'agissant des banques privées, la part des créances qu'elles détiennent sur le Trésor Public par rapport à l'ensemble des crédits qu'elles octroient est de 10%, sachant que ce groupe de banques ne contribue pas au financement des dispositifs d'aide à l'emploi mise à part la banque mixte EL BARAKA. Sachant que 63% des crédits distribués par les banques privées concerne les ménages.

Cette faible implication des banques privées au financement de l'économie trouve son explication, outre les justifications suscitées, dans la théorie financière. En effet, face aux impayés dégagés par les crédits accordés par les banques publiques, les banques privées reçoivent un signal sur le marché de crédit en Algérie et ont tendance à rationner les crédits et ce, afin d'éviter tout problème de sélection adverse ou d'aléa-moral. La première dite anti-sélection intervient avant la conclusion du contrat de crédit dans la mesure où le banquier peut financer de mauvais projets au détriment des bons. Quant à l'aléa-moral, cette forme d'asymétrie d'information intervient ex-post et concerne toutes les décisions prises par les entreprises dans la conduite de leurs projets à financer qui le rendent en situation « sous

¹Définies par les dispositions de la loi N°01-18, comme des entités employant jusqu'à 250 employés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas les 2 milliards de dinars ou dont le total bilan annuel n'excède pas les 500 millions de dinars.

optimal » tel que la dissimulation de la vraie information concernant les cash-flows¹. Cette situation se produit dans la plupart des cas avec les petites et moyennes entreprises nouvellement créés dont le banquier ne possède que peu d'information.

La faible contribution des banques privées au financement de l'économie se confirme par la répartition de crédits accordés selon leurs types. En effet, en 2017, 61% des crédits accordés par les banques privées sont des crédits d'exploitation de faible montants à hauteur de 714.3 milliards de dinars contre 39% accordés sous forme de crédit d'investissement. A l'inverse, les crédits d'investissement prédominent les crédits accordés par les banques publiques représentant 79% des crédits soit 1.583.9 milliards de dinars et 21% sont des crédits d'exploitation. Cette répartition inégale, ci-dessous reprise dans les deux représentations, explique la différence des parts de marché notamment en termes de montants.

Tableau 12 : Evolution des crédits d'exploitation des deux groupes de banque

Années	Part des crédits d'exploitation : banques publiques	Part des crédits d'exploitation : banques privées
2010	37%	62%
2011	31%	68%
2012	26%	68%
2013	21%	70%
2014	19%	65%
2015	18%	61%
2016	19%	59%
2017	21%	61%

Source : élaboré par nos soins d'après les données publiées par la Banque d'Algérie.

Les banques privées octroient plus de crédits d'exploitation que d'investissements, car elles refusent de supporter tout risque lié à l'asymétrie d'information et au manque de garanties, pour cela elle favorise les crédits de courte maturité ne nécessitant que peu de garanties et avec un risque de non remboursement presque nul.

Par ailleurs, les banques privées financent plus les activités du commerce extérieur que les banques publiques, car étant des succursales de banques étrangères en Algérie, elles ont leurs réseaux de correspondants dans le monde entier avec lesquels elles ne prennent peu voire pas de commissions, ce qui n'est pas le cas pour les banques publiques qui n'ont que peu de correspondants à l'image de la BEA et de la BNA. Donc afin de ne pas réduire leur rentabilité, suite au prélèvement des commissions en question, les banques publiques évitent toute prise de risque et adoptent un certain rationnement de crédit à l'égard de ces activités de peur de l'asymétrie d'information que peut engendrer ce type d'activité que ce soit avant de conclure le contrat de crédit ou après.

Tableau 13 : Evolution des crédits d'investissement des deux groupes de banques

Années	Part des crédits d'investissement : banques publiques	Part des crédits d'investissement : banques privées
2010	63%	38%
2011	69%	32%
2012	74%	32%
2013	79%	30%

¹Arnaud DE SERVIGNY et Ivan ZELENKO : Risque de crédit, 2010.

2014	81%	35%
2015	82%	39%
2016	81%	41%
2017	79%	39%

Source : élaboré par nos soins d'après les données publiées par la Banque d'Algérie

En accordant davantage de crédits d'investissement, les banques publiques s'exposent à plus de risque vu que le risque croît avec la durée. Les principaux projets financés relèvent notamment des secteurs de l'hydraulique et de l'énergie qui requièrent d'importants montants. Suite au poids des impayés et aux retards cumulés pour le remboursement des crédits notamment ceux dédiés à l'investissement et en l'absence de réelles données sur le retour sur investissement financé par les banques publiques, les banques privées refusent d'être exposées aux risques liés à ce type de financement notamment par manque de garanties. Effectivement, bien que les garanties soient exigées conformément à la loi, face aux clients défaillants, le banquier algérien n'arrive pas à accéder aux garanties pour couvrir les crédits qu'il a octroyé soit pour lenteur des procédures notamment devant la justice, soit parce que les biens mis en garantie sont dévalués. Rajouté au fait que même si la décision de justice soit rendue, l'application de la sanction reste difficile en raison du facteur socio-personnel surtout pour les hypothèques personnelles, quant à la vente aux enchères, celle-ci demeure peu appliquée suite aux difficultés d'évaluation des biens et aux coûts engendrés. Tous ces signaux rajoutés aux problèmes d'asymétrie d'information des investissements en Algérie, poussent les banques privées à financer l'exploitation et rationner en quelque sorte les crédits d'investissements.

V- Modélisation de la fonction crédit

Afin de comprendre le financement accordé par les banques privées, nous avons tenté de mesurer dans un premier temps l'impact des divers crédits accordés par les banques publiques sur leurs performances. Le modèle de régression est donné par :

$$ROE = f(PME, DISPO, PROV, GE, IMPAYES)$$

De sorte que la performance des banques publiques mesurée par le rendement des fonds propres (ROE) représente la variable expliquée. Les variables exogènes sont :

- PME : représente les crédits accordés aux petites et moyennes entreprises,
- DISPO représente les crédits aux dispositifs ANSEJ, CNAC et ANGEM ;
- PROV représente les provisions des risques de crédits et
- GE représente les crédits accordés aux grandes entreprises et IMPAYES représente le montant des créances impayées et ce pour la période allant de 2010 à 2017.

Les résultats de notre régression sont repris dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Résultats de la régression

	Coefficients	Erreur-type	Statistique t	Probabilité	pour seuil de	pour seuil de	pour seuil de	pour seuil de cc
Constante	0,11262096	0,00706698	15,936215	0,00391448	0,08221419	0,14302773	0,08221419	0,14302773
PME	0,21023953	0,05999915	3,50404204	0,07267729	-0,04791596	0,46839502	-0,04791596	0,46839502
DISPO	-7,89353956	0,11334559	-69,6413454	0,00020613	-8,38122628	-7,40585284	-8,38122628	-7,40585284
PROV	-0,61176906	0,07960747	-7,68481976	0,01651465	-0,95429235	-0,26924576	-0,95429235	-0,26924576
GE	0,91647295	0,02134776	42,9306362	0,00054214	0,82462095	1,00832495	0,82462095	1,00832495
IMPAYES	-1,93222967	0,0352546	-54,8078736	0,00033273	-2,08391797	-1,78054137	-2,08391797	-1,78054137

Source : élaboré par nos soins à l'aide EXCEL STAT

$$ROE = 0.21 \times PME - 7.89 \times DISPO - 0.61 \times PROV + 0.92 \times GE - 1.93 \times IMP + 0.11$$

Les estimations montrent que les coefficients de toutes les variables sont statistiquement significatifs au niveau de 5% et 10%, à l'exception du coefficient des crédits octroyés aux petites et moyennes entreprises (probabilité > 0.05). Le coefficient de détermination R² est égal à 99% prouvant que le modèle est globalement significatif. Ainsi, 99% des rentabilités financières sont complètement expliquées par les variables exogènes précitées.

Les résultats de cette régression simple, confirment l'aversion des banques privées à l'égard du financement de l'économie en Algérie, dans la mesure où plus les banques publiques accordent de crédits plus le montant des impayés croît et plus elles sont exposées aux risques et donc provisionneront davantage ce qui réduit leur rentabilité et delà leur performance.

D'autre part, selon les types de crédits, nous avons estimé la performance des banques publiques par rapport aux crédits d'investissement et d'exploitation qu'elles accordent, les résultats sont ci-après :

$$ROE = -1.0734 * Créd_invest + 0.6119 * Créd_exploit - 0.5411 * Imp + 0.1873.$$

Tableau 15: Résultats de la seconde régression

	Coefficients	Erreur-type	Statistique t	Probabilité	pour seuil de	pour seuil de	pour seuil de	pour seuil de
Constante	0,18730176	0,113024109	1,65718415	0,17282276	-0,12650347	0,501107	-0,12650347	0,501107
Crédits d'inv	-1,07342012	0,310232333	-3,46005237	0,02581653	-1,93476316	-0,21207708	-1,93476316	-0,21207708
Crédits accor	0,61197257	0,285902993	2,14049024	0,09903326	-0,1818214	1,40576653	-0,1818214	1,40576653
IMPAYES	-0,54119706	0,46952729	-1,15264239	0,31325279	-1,8448138	0,76241969	-1,8448138	0,76241969

Source : élaboré par nos soins à l'aide EXCEL STAT

Nos résultats montrent qu'en accordant plus de crédits d'investissements, les banques publiques s'exposeront à davantage de risques et d'impayés, ce qui réduira leur performance.

VI- Conclusion

L'activité bancaire en Algérie a toujours été au cœur des discussions au vu de son importance et son impact direct sur l'économie algérienne. Ce dernier reste en dépit des diverses réformes qu'il a connu, en retard par rapport aux systèmes bancaires des pays voisins, et ce en raison du faible taux de bancarisation. En effet, l'absence d'offres de produits bancaires tels que le paiement en ligne conjugué avec l'absence de signature en ligne, la centralisation des agences bancaires notamment celles des banques privées dans les wilayas du nord, le faible taux d'épargne, la non généralisation des opérations bancaires en ligne, creusent davantage la distance entre la banque et le client, ce qui pousse ce dernier à garder ses épargnes chez lui ou à les investir.

En dépit des insuffisances affichées par le système bancaire en général, les banques publiques continuent à drainer le plus gros de l'épargne Algérien et ce, malgré l'influence du secteur informel qui altère substantiellement le processus de collecte des dépôts sur la place financière. En effet, 78% des ressources sont domiciliées dans les guichets de banques publiques contre uniquement 22% dans le portefeuille des banques privées.

La fonction crédit est amplement assuré par les banques publiques qui se positionnent en leaders dans le processus de financement de l'économie avec 87% des crédits octroyés contre seulement 13% injectés par les banques privées et ce, malgré la lenteur des procédures due à la centralisation du pouvoir décisionnel et l'absence de systèmes d'information performant.

Aussi, il ressort que 62% des crédits accordés par les banques publiques sont destinés à l'investissement considéré comme un emploi de ressources long et risqué. Les banques privées se concentrent sur le financement de l'exploitation caractérisée comme étant un emploi court et moins risqués en termes d'exposition.

C'est dans ce sillage, que le secteur bancaire en Algérie gagnerait à axer ses réformes afin d'accroître le volume de financement à l'économie en orientant les crédits accordés vers des investissements créateurs de valeur ajoutée et de richesse. Ceci doit être accompagné par une stratégie rigoureuse sur le plan de la gestion du risque de crédit qui permettra aux banques d'assurer un processus d'allocation des ressources à des contreparties saines. Un système de notation des crédits doit être mis en place en urgence afin de disposer d'un portefeuille de créances de bonne qualité. Cette situation permettra sur le long terme de développer un comportement autre du rentier et incitera chaque banque à conquérir davantage de clients, lequel cas profitera à la fois aux banques et aux clients, dans la mesure où il permettrait aux premiers de fructifier mieux les ressources collectées et aux seconds d'accéder plus facilement aux financements et à moindre coût.

Bibliographie

I. Ouvrages & articles

- 1- A.BENMANSOUR et M.LACHACHI, 2003, «Quelle Place Occupe La Loi 90/10 dans la politique monétaire Algérienne», Université de Tlemcen.
- 2- A.Y. LEVIN et J.W. MINTON, 1986, «Les déterminants organisationnels de performance: une nouvelle vision et un nouvel agenda de recherche », Sciences de management, vol 32, n°5.
- 3- Abdelaziz Rouabah, 2007, « Mesure de la vulnérabilité du secteur bancaire luxembourgeois », Revue de Stabilité Financière.
- 4- Adrien.P, 1988, « L'efficacité des gestionnaires et des organisations », Presses de l'Université du Québec.
- 5- Allen (F.) et Gale (D.), 2000, « La contagion de la finance », Journal de la politique économique, n°108.
- 6- Arnaud DE SERVIGNY et Ivan ZELENKO, 2010, « Le risque de crédit », édition DUNOD, 4ème éd.
- 7- Bia. C, 2006, « Les réformes monétaires et financières et leur impact sur l'entreprise algérienne », Revue d'Économie et Statistique Appliquées, éditée par L'I.N.P.S Alger.
- 8- Borio (C.), 2004, «Détresse du marché et liquidité en voie de disparition: anatomie et options politiques», BIS documents de travail, n° 158.
- 9- Brahim Mansouri et Saïd Afroukh, 2009, « La Rentabilité des Banques et ses Déterminants: Cas du Maroc », Université Cadi Ayyad, Marrakech, Maroc.
- 10- Diamond (D.) et Dybvig (P.), 1983, « La rentabilité des opérations bancaires, assurance-dépôts et liquidités », Journal de la politique économique, vol. 91.
- 11- Gurley et Shaw, 1961, « La monnaie dans la théorie financière », Journal de la politique économique, 69(1).
- 12- Jézabel Couppey-Soubeyran, Olivier Garnier et Jean-Paul Pollin, 2012, « Le financement de l'économie dans le nouveau contexte réglementaire », Conseil d'analyse économique, Paris.
- 13- Karim Si Lekhal, 2016, « Le Système Bancaire Algérien Et Le Déficit D'intégration Des Pme »v , Revue Européenne du droit social droit social, Édition Bibliotheca Târgoviste.
- 14- Melchior Salgado, 2013, « La performance : une dimension fondamentale pour l'évaluation des entreprises et des organisations », HAL archives.
- 15- N. Derder, 2008, « Analyse des performances du système bancaire algérien », Annales de l'université d'Alger, Volume 18, Numéro 1.
- 16- Oliviero Roggi, Edward Altman, 2013, «Gestion et mesure du risque: Normes et réglementations mondiales émergentes après la crise financière, Série scientifique mondiale, dans le volume 5 de la finance.
- 17- Ömür SÜER, 2002, « Un modèle déterminant la performance des Banques : "BANQUE-OPERA" », Université de Galatasaray.
- 18- Rachida HENNANI LAMETA, 2015, « De Bâle I à Bâle III: les principales avancées des accords prudentiels pour un système financier plus résilient », Université de Montpellier.
- 19- Rachida HENNANI LAMETA, 2016, «L'évolution des Accords de Bâle : d'une approche micro-prudentielle à un cadre macr prudentiel», L'Actualité économique, Revue d'analyse économique, vol. 92, no 3.
- 20- Rodrigo Cifuentes, Gianluigi Ferrucci, 2005, «Le risqué de liquidité et de contagion», école des sciences économiques de Londres.

II. Thèses de doctorat :

- 1- COSTISOR Mihaela, 2010 «Le risque de liquidité dans le système bancaire », thèse de doctorat en finances, université de PAU.
- 2- Mihaela COSTISOR, 2010, « Le risque de liquidité dans le système bancaire », thèse de doctorat en finance, université de PAU.

III. Textes réglementaires, législatives et rapports

- 1- Loi n°86-12 du 19 août 1986 relative des banques et du crédit
- 2- Loi n°88-06 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi n°86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.
- 3- loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- 4- Ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- 5- Ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit ;

VI. Textes réglementaires, législatives et rapports

- 1- Rapport du Ministère des Finances « secteur financier : situation actuelle et axes de réforme, 2004.
- 2- Rapport de l'OCDE, « Stabilité des marchés de capitaux améliorer la réglementation et le contrôle », 2009.
- 3- Rapport sur la stabilité financière de la Banque d'Algérie en 2016.

- 4- Rapport d'activité de la Banque d'Algérie de 2016.

VI- Referrals and references:

I. Books and articles

- 1- A.BENMANSOUR et M.LACHACHI, " Which place does the 90-10 law have in the monetary policy of Algeria" , University of Tlemcen,
- 2- A.Y. LEVIN et J.W. MINTON, 1986, "Determining organizational performance : another look, and an agenda for research", Management Science, Vol 32, n°5.
- 3- Abdelaziz Rouabah, 2007, " Vulnerability measurement of the Luxembourg banking sector", Financial stability review.
- 4- Adrien.P, 1988, "The effectiveness of managers and organizations" Presses of the University of Quebecs.
- 5- Allen (F.) et Gale (D.),2000, "Financial contagion", Journal of Political Economy, n°108.
- 6- Arnaud DE SERVIGNY and Ivan ZELENKO, 2010," credit risk", DUNOD edition, 4th éd.
- 7- Bia. C,2006, "Monetary and financial reforms and their impact on the Algerian enterprise ",Journal of Economics and Applied Statistics, published by I.N.P.S Algiers.
- 8- Borio (C.),2004 "Market distress and vanishing liquidity: anatomy and policy options", BIS Working Papers, n° 158.
- 9- Brahim Mansouri et Saïd Afroukh, 2009,"Bank Profitability and its Determinants: Case of Morocco", Cadi Ayyad University, Marrakech, Morocco..
- 10- Diamond (D.) and Dybvig (P.), 1983, " Bank runs, deposit insurance and liquidity". Journal of Political Economy,vol. 91.
- 11- Gurley et Shaw, 1961,"Money in a theory of finance", Journal of Political Economy, 69(1).
- 12- Jézabel Cuppey-Soubeyran, Olivier Garnier and Jean-Paul Pollin, 2012," Financing the economy in the new regulatory context", Economic Analysis Council, Paris.
- 13- Karim Si Lekhal, 2016, "The Algerian Banking System and the Smes Integration Deficit",European Journal of Social Law, Social Law, Bibliotheca Târgoviste Edition.
- 14- Melchior Salgado, 2013, "Performance: a fundamental dimension for the evaluation of companies and organizations", HAL archives.
- 15- N. Derder,2008, "Analysis of performance of the Algerian Banking system", Algiers university review, 18th vol.
- 16- Oliviero Roggi, Edward Altman, 2013,"Managing and Measuring of Risk: Emerging Global Standards and Regulations after financial crisis", World Scientific series in finance vol.5.
- 17- Ömür SÜER, 2002 "A model determining the performance of banks: Opera-Bank", Galatasaray University.
- 18- Rachida HENNANI LAMETA,2015, "Basel I to Basel III: the main progress of prudential agreements for a more resilient financial system ", Montpellier University.
- 19- Rachida HENNANI LAMETA, 2016 "The evolution of the Basel Agreements: from a micro-prudential approach to a macro-prudential framework ", Economic News, Economic Analysis Review, Vol. 92.
- 20- Rodrigo Cifuentes, Gianluigi Ferrucci, 2005, "Liquidity Risk and Contagion", London School of Economics.

II. Thesis

- 1- COSTISOR Mihaela, "liquidity risk in the banking system", doctoral thesis, university of PAU, 2010.
- 2- Mihaela COSTISOR, 2010, " Liquidity risk in the banking system", doctoral thesis, university of PAU.

III. Legal and statutory instruments Textes réglementaires, législatives et rapports

- 1- Law n °86-12 of 19August 1986 relating to banks and credit.
- 2- Law No. 88-06 of 12 January 1988 amending and supplementing the law No. 86-12 of 19 August 1986 on the Banking and Credit Regime.
- 3- Law n ° 90-10 of 14April 1990 of money and credit.
- 4- Ordinance n° 03-11 of 26August 2003 of money and credit.
- 5- Ordinance n° 10-04 of 26August2010 relating to money and credit;

IV. Reports

- 1- Report of the Ministry of Finance, 2004,"Financial sector: current situation and areas for reform" ,
- 2- OECD Report, 2009, "Stability of capital markets to improve regulation and control".
- 3- Report on the financial stability of the Bank of Algeria in 2016.
- 4- Activity report of the Bank of Algeria 2016.